

# Audience intersyndicale DASEN 11 décembre 2023



L'IA DASEN, M. LECLERC, et son adjoint, M. VENCK, ont reçu en audience intersyndicale le SNUDI-FO, l'UNSA et le SNUipp.

## Représentants de l'administration :

*Arnaud LECLERC, IA DASEN*

*Philippe VENCK, IEN A*

*Emmanuelle LAMBERT, IEN SDEI*

*Nathalie POUGES, responsable de la DPE 5*

*Marion BELLET-DELILE, DPE 5*

## Pour le SNUDI-FO

*Myriam BOSSY*

*Daniel MASCARAS*

1. PREPARATION DE LA CARTE SCOLAIRE 2024
2. PLAN DE FORMATION
3. REMPLACEMENT
4. CONTRACTUELS
5. SALAIRES
6. AVANCEMENT
7. MOUVEMENT
8. TEMPS PARTIEL
9. AESH ET NOTIFICATIONS

## 1. Préparation de la carte scolaire 2024

### Chiffres

**A la rentrée 2023** : 119 993 élèves, soit

- 123 élèves en-dessous des prévisions ministérielles
- 703 élèves de moins qu'à la rentrée 2022

**Prévisions du ministère pour la rentrée 2024** : 119 663 élèves soit

- 333 élèves de moins par rapport à 2023

- mais 711 élèves supplémentaires à Toulouse par rapport au constat 2023.

### Éléments à prendre en compte déclinés par l'administration :

- Manque assez flagrant sur certaines circonscriptions de maîtres G, E, ERVS ;
- Redécoupage des circonscriptions : l'administration est en train d'évaluer l'impact des nouvelles circonscriptions au niveau de la gestion du personnel ;
- Actuellement 136 classes à 29 ou plus : objectif de les faire passer à moins de 28 élèves ;
- Objectif de faire passer toutes les classes de GS, CP CE1 à 24 ou moins ;
- Objectif de travailler sur des données fiables (120 067 élèves selon les prévisions actuelles des écoles).

### Calendrier carte scolaire

#### Phase de janvier

25 janvier 2024 : GT préparation CSAD

1<sup>er</sup> février : CSAD 1<sup>er</sup> degré

8 février : CDEN

#### Phase de juin

3 juin : GT préparation CSA D

10 juin : CSAD 1<sup>er</sup> degré

18 juin : CDEN

*Pour la FNEC-FP- FO et le SNUDI-FO, l'étude de la carte scolaire ne se réduit pas à comparer des moyennes d'élèves. Dans chaque école, nous voulons remplir notre mission et améliorer nos conditions de travail et celles de nos élèves. À cet effet, nous définissons des revendications. Aussi, FO défend chaque dossier qui lui est confié. FO veille aussi à ce que l'IA DASEN ne s'affranchisse pas des effectifs prévisionnels des directeurs aux dépens des écoles. Envoyez-nous votre [fiche de suivi](#) si vous êtes concernés.*

## 2. Plan de formation

Il continue à se dérouler actuellement, avec **25 BDFC** (remplaçants formation continue) par jour (CAFIPMF, formations directeur, formation débiter à l'école maternelle, CASNAV, SDEI...).

Au 21 décembre, 58 formations se seront déroulées, avec 1052 stagiaires remplacés.

Pour que les formations statutaires puissent avoir lieu, on aurait besoin de **67 BDFC**. Le DASEN va essayer d'augmenter le nombre de BDFC à la rentrée prochaine.

## 3. Remplacement

Les services ont maintenant une remontée quotidienne des classes non remplacées. En moyenne, par jour :

- **Septembre** : 20 classes/jour
- **Octobre** : 40 classes/jour
- **Novembre** : 60 classes/jour

- **Décembre** : 147 classes non remplacées le 11/12. Le maximum : 163,5 classes non remplacées !

Il y a actuellement 493 postes de TR et 47 postes de TR provisoires ont été créés. Mais ces 540 postes de TR ne sont pas tous pourvus, et même s'ils l'étaient, ils ne couvrent pas les besoins.

*La situation sur le département en termes de moyens est intenable. FO continue à exiger le recrutement de personnels titulaires et formés pour pouvoir travailler dans des conditions normales. Ceci est vrai autant sur les besoins en formation qu'en remplacement.*

## 4. Contractuels

229,80 contractuels embauchés au 11 décembre 2023.

Le département a l'autorisation de recruter 240 contractuels.

## 5. Salaires

### Situations individuelles

L'IA a demandé à ce que toutes les demandes soient traitées avant le départ en vacances : il a demandé à ce que tous les agents aient une réponse officielle (soit une réponse favorable + calendrier de paiement, soit une réponse défavorable, soit, *a minima*, un message en attente avec une date butoir de réponse).

**PEMF et APC** : C'est un problème que les PEMF soient forcés à entrer dans le pacte au lieu d'être payés en heures supplémentaires pour les APC, comme c'était le cas avant.

**IA** : Les collègues concernés écrivent à M. Venck, pour demander à être payés en heures supplémentaires, ce sera traité mais peut-être que cela prendra du temps.

### Autres situations abordées

Part variable REP+

Indemnités REP/REP+ pour les CPC

Indemnités MAT

**IA** : C'est en cours de traitement.

*FO relance l'administration sur toutes les situations suivies afin qu'une réponse puisse être donnée. Les services administratifs manquent de moyens pour pouvoir répondre dans des délais corrects, voire répondre tout court. Ce n'est pas qu'une question d'organisation mais aussi de moyens. Avec le [SPASEEN-FO](#) (Syndicat FO des personnels administratifs de l'Education Nationale), nous continuerons à faire valoir les revendications légitimes de l'ensemble des personnels.*

## 6. Avancement

- Suite à la diffusion d'un tableau erroné pour le passage à la hors classe, M. VENCK a reçu 31 collègues qui avaient demandé à être entendus.

- **Barème du passage à la hors classe** : en 2023, il fallait 140 points et avoir au moins 22 ans d'ancienneté au 31 août 2023 dans le corps des PE.

- Des **anciens instituteurs** laissés pour compte

*IA : La demande de promotion supplémentaire n'a pas été accordée par le ministre. L'objectif pour 2024 est d'avoir une vision plus exhaustive et équitable.*

- Concernant les **appréciations pour la classe exceptionnelle**, le DASEN s'engage à ce que les appréciations ne diminuent pas d'une année sur l'autre pour un même grade (si les directives ministérielles ne changent pas).

Par contre, pour les collègues non vus lors du passage à la classe exceptionnelle, c'est une nouvelle campagne donc le DASEN ne garantit pas que l'appréciation donnée à la hors classe soit la même lors de la classe exceptionnelle.

- Les organisations syndicales présentes demandent un cadrage, un dialogue sur des critères avec les IEN car trop d'évaluations sont données à la va-vite, avec des copié-collés, etc.

FO continue de dénoncer le PPCR qui aboutit à une appréciation arbitraire pour de nombreux collègues. [Voir la rubrique Avancement/PPCR](#) afin de comprendre les changements à venir et le compte rendu de l'audience consacrée aux soucis de promotion pour 2023.

CAPD recours RDV de carrière 2022-2023 : 30 janvier 2024, [saisissez-nous](#) si vous êtes concerné.

## 7. Mouvement

### Calendrier

Courant janvier :

- Audience intersyndicale sur la circulaire mouvement.
- Audience intersyndicale sur le redécoupage des circonscriptions et l'incidence de celui-ci en termes de ressources humaines.

1<sup>er</sup> – 21 avril : ouverture du serveur (dates prévisionnelles)

4 juillet : CAPD bilatérales recours mouvement intra

### Postes berceaux pour les PES

Les IEN vont commencer à repérer des postes berceaux dès janvier. Le SNUDI-FO a demandé à ce que les postes berceaux ne soient pas imposés à des écoles non volontaires. L'IEN-A veillera à ce que ce soit le cas, dans la mesure du possible. Nous porterons certains dossiers d'écoles concernés.

[Inscrivez-vous](#) à notre

RIS PES **MOUVEMENT** en visio  
**Lundi 5 février 2024 à 17h30**

D'autres dates seront également proposées d'ici le mouvement.

## 8. Temps partiel

### Retraite progressive

Il est envisagé que figure sur le formulaire de demande de temps partiel une identification spécifique d'une demande de TP sur autorisation en lien avec une retraite progressive.

*Contactez-nous si vous êtes intéressés par la retraite progressive.*

*FO continue de revendiquer l'octroi de tous les temps partiels demandés par les collègues aux quotités demandées. Nous le réaffirmerons et défendrons les dossiers qui nous sont confiés.*

### Calendrier

- Demandes de TP et disponibilité **de droit** : **réponse sous huitaine**
- Demandes **sur autorisation** : il faudra attendre la fin de la campagne. Lors de la 1<sup>ère</sup> semaine d'avril, l'export des demandes sera effectué. La semaine suivante aura lieu l'analyse des demandes sur autorisation. **L'arbitrage sera probablement fait après le mouvement.**
- Pour les demandes de temps partiel de droit après le 1<sup>er</sup> avril, hors campagne, il y a un formulaire à remplir qu'on peut trouver sur le site de la DSDEN.
- CAPD recours individuels temps partiels, disponibilités et congés formation : 2 juillet

## 9. AESH et notifications

AESH en poste : 4400 personnes pour environ 3000 ETP (équivalent temps plein), sachant que le nombre d'emplois autorisés en Haute-Garonne est de 3010 ETP.

3500 élèves notifiés I (individuel), 8000 notifiés M (mutualisé), mais certains sont notifiés I et M, donc il est impossible de savoir le nombre d'élèves notifiés au total.

**15 % des élèves** ne bénéficient pas de l'accompagnement notifié.

Pour un vrai statut pour les AESH, contre l'acte 2 de l'Ecole inclusive : tous à Paris le 25 janvier 2024 !

**[S'inscrire ou soutenir financièrement la montée à Paris](#)**

**[Déclaration d'intention de grève ici](#)**

